



Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île-Perrot Ltée  
2000 Boul. du Traversier  
Pincourt, Qc  
J7W 0K8

**Rapport sur les efforts visant à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

NEQ : 1164816812

Le présent document est le premier rapport déposé par Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île-Perrot Ltée (« **CCBG IP**») en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). La Loi est entrée en vigueur au Canada le 1er janvier 2024. Son objectif est de mettre en oeuvre l'engagement international du Canada à contribuer à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en imposant des obligations de déclaration aux entités qui produisent des biens au Canada ou ailleurs ou qui importent des biens produits à l'extérieur du Canada. La Loi s'inscrit dans le cadre d'un effort mondial plus large visant à prévenir et à combattre le travail forcé et le travail des enfants, un effort que CCBG IP s'est engagé à soutenir.

Ce rapport reflète l'engagement de CCBG IP à mettre en oeuvre et à soutenir des pratiques commerciales responsables afin de prévenir et de réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

**Structure, activités et chaînes d'approvisionnement**

Depuis près de 15 ans, CCBG IP est un distributeur des véhicules Cadillac, Chevrolet, Buick et GMC ainsi que des pièces d'origine du manufacturier General Motors du Canada et de ses filiales. Son premier actionnaire est Groupe Autoforce de l'Île-Perrot Inc. L'entreprise est une société par actions comptant environ 60 employées.

L'entreprise, ne fabrique pas, n'importe pas, ne cultive pas, ne transforme pas de produits et n'a pas de chaînes d'approvisionnement extérieures autres que celle déjà mentionnée.

CCBG IP achète les véhicules, les pièces d'origine ainsi que les services de General Motors du Canada.

Outre la distribution de véhicules et de pièces d'origine General Motors du Canada, CCBG IP est également responsable de la commercialisation et de la promotion des marques ci-haut mentionnées.

**FORCE D'UN GROUPE  
SERVICE UNIQUE**

2000 boul. du Traversier, Pincourt (Qc) J7W 0K8 Tél. : 514 425-4567 Fax : 514 425-6665 [gmileperrot.ca](http://gmileperrot.ca)



Dans le cadre de note franchise avec le manufacturier, nous avons un mandat de commercialisation de produits qui se limite à une région spécifique et bien identifiée au Québec/Canada.

### **Politiques et procédures de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants**

En tant que concessionnaire agréé, nous exerçons nos activités dans le cadre de contrats de vente et de service conclus avec les filiales canadiennes de l'équipementier General Motors du Canada.

Pour l'ensemble des véhicules, pièces, équipements et services couverts par ces contrats, nous vous renvoyons donc aux rapports soumis par cette entreprises et ses filiales.

Pour ce qui est de produits et services qui ne sont pas fournis par le manufacturier d'origine General Motors du Canada, nous ne nous procurons que des items de distributeurs et/ou de fournisseurs établis au Canada et qui sont soumis aussi à la réglementation Canadienne concernant le travail forcé et le travail des enfants. Nous pourrions fournir sur demande ces fournisseurs spécifiques pour ainsi vous référer à leurs rapports spécifiques à ce sujet.

### **Risques de travail forcé et de travail des enfants**

Nous avons examiné nos activités et notre chaine d'approvisionnement nous n'avons pas identifiés de risque réel ou potentiel que le travail forcé ou le travail des enfants soient utilisé.

### **Mesures de remédiation**

Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement ne comportent pas de risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et donc la question de remédiation n'est pas considérée comme applicable.

### **Remédiation en cas de perte de revenus**

Non-applicable.

**FORCE D'UN GROUPE**  
**SERVICE UNIQUE**



### **Formation**

Non-applicable.

### **Evaluation de l'efficacité**

Aucune mesure n'a été prise pour évaluer l'efficacité de la prévention et de la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement autres que confirmé que notre fournisseur principal et presque exclusif soit General Motors du Canada avait une politique en place ce qui est le cas.

### **Conclusion**

CCBG IP peut raisonnablement être considérée comme présentant un risque nul de travail forcé et de travail des enfants.

### **Approbation**

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de CCBG IP.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et en particulier son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités décrites ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Signature :

A handwritten signature in blue ink is written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be 'André Gingras'.

Nom : André Gingras

Titre : Président

Date 17 mai 2024

**FORCE D'UN GROUPE**  
**SERVICE UNIQUE**